

+ FORMATION

Ref. Cov - Référent Covid-19



DURÉE

3 heures (1/2 journée)

PUBLIC

Toute personne amenée à coordonner et/ou à suivre les mesures de prévention adaptées vis à vis du risque Covid-19 (hors activité du BTP)

PRÉ-REQUIS

Aucun

LIEU

En intra ou en distanciel

EFFECTIF

1 à 10 apprenants

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exposés interactifs, discussions-débat, travaux en sous-groupes, échanges sur retour d'expérience...

INTERVENANT

IPRP et formateur spécialisé en santé sécurité au travail

CONDITIONS D'ÉVALUATION

Evaluation sommative

ATTRIBUTION

FINALE

Attestation de fin de formation, livret aide-mémoire

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Former de nouveaux acteurs en interne en vue de conseiller et d'accompagner l'employeur dans la mise en œuvre de la démarche de prévention du risque infectieux, en période de crise sanitaire liée à la Covid-19.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Article R. 4121-1 du Code du travail : « *L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent : 1° Des actions de prévention des risques professionnels, y compris ceux mentionnés à l'article L. 4161-1 ; 2° Des actions d'information et de formation ; 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés [...]* ».
- Protocole national « *pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19* ».

MATÉRIELS

Kit de protection Covid-19 : solution ou gel hydro-alcoolique, masque chirurgical, gants à usage unique, lingettes désinfectantes, affiches... Supports audio-visuels.

PROGRAMME

- Le contexte pandémique et les enjeux pour l'entreprise
- Le cadre légal et les protocoles sanitaires en vigueur
- Le rôle et les missions du référent Covid-19
- Les mesures sanitaires de prévention et de protection
- Les éléments clés pour la reprise ou la continuité de l'activité

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

A la discrétion de l'employeur. Chaque fois que nécessaire pour s'assurer du respect des bonnes pratiques en fonction des évolutions et recommandations édictées par les autorités compétentes.

